

TOUR DE FRANCE DE L'ÉGALITÉ EN ÎLE-DE-FRANCE

RESTITUTION DES ATELIERS MENÉS
ENTRE OCTOBRE ET DÉCEMBRE 2017

Tour de France de l'égalité femmes/hommes.

Le 4 octobre 2017, Édouard Philippe, Premier ministre, et Marlène Schiappa, Secrétaire d'État chargée de l'égalité femmes-hommes lançaient le Tour de France de l'égalité à Champs-sur-Marne (77). Depuis, en Île-de-France, plus d'une centaine d'ateliers ont été organisés, qui ont permis de recueillir la parole de plus de 1 500 personnes, sur leurs besoins au quotidien et leurs propositions pour faire progresser l'égalité entre les femmes et les hommes dans les faits.

Toutes les propositions formulées dans ces ateliers n'ont pas pu être reprises dans ce document, qui constitue une synthèse des constats, bonnes pratiques déjà mises en œuvre et solutions envisageables évoquées lors des ateliers.

A régulièrement été évoqué le besoin d'une meilleure application des lois favorisant l'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre les violences faites aux femmes ainsi qu'une meilleure identification, mutualisation et généralisation sur l'ensemble du territoire des bonnes pratiques et des dispositifs ayant fait leurs preuves. De manière transversale, le renforcement de l'information et de la sensibilisation du grand public, ainsi que la formation des professionnels ont été également identifiés comme de puissants leviers pour faire progresser la compréhension et l'appropriation des enjeux relatifs à l'égalité entre les femmes et les hommes.

La question des moyens humains et financiers consacrés a également été évoquée à de nombreuses reprises, tant pour la sensibilisation en milieu scolaire que pour l'aide aux femmes victimes de violences. La mobilisation des acteurs par la conditionnalité des aides publiques en complément des appels à projets spécifiques apparaissaient comme des pistes intéressantes.

Sommaire

Lutter contre toutes les formes de stéréotypes	3
Garantir l'égalité professionnelle et favoriser la mixité des métiers	4
Favoriser l'articulation des temps de vie	6
Agir pour l'autonomie et contre la précarité des femmes	6
Lutter contre les violences faites aux femmes et les atteintes à leur dignité	8
Améliorer la santé des femmes, assurer la maîtrise de leur sexualité	10
Garantir aux femmes l'accès à l'espace public	11
Garantir l'égal accès au sport, aux activités culturelles et de loisirs	12

Lutter contre toutes les formes de stéréotypes

CONSTATS

Les stéréotypes sont véhiculés par le milieu familial (jouets), scolaire (manuels), professionnel, les réseaux sociaux, etc. Les femmes sont insuffisamment représentées dans les médias (publicités, programmes télévisés), et souvent de manière dévalorisante ou stéréotypée (sensuelles, sensibles). Les injonctions sexistes pèsent également sur les hommes (force, leadership, interdiction de pleurer en public).

Tout cela amène à une orientation inégalitaire des filles et des garçons, à accorder plus de libertés aux garçons et à éduquer les filles à davantage prendre en charge les tâches domestiques et d'éducation des enfants. Les professionnels ne sont pas suffisamment formés à l'égalité femmes-hommes et les enfants n'y sont pas sensibilisés assez tôt.

Par ailleurs, on peut observer un recul de la mixité dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, ainsi qu'une remise en cause de l'égalité au profit de la notion de complémentarité, qui enferme les femmes et les hommes dans un rôle prédéfini.

PISTES DE TRAVAIL

Renforcer l'éducation à l'égalité dès le plus jeune âge

- Eduquer les filles et les garçons de la même manière dès la naissance, dans les familles, à l'école, dans les loisirs, les clubs sportifs et le secteur périscolaire.
- Déconstruire les stéréotypes sexistes et la hiérarchie entre les sexes (catalogues de jouets non sexués, manuels scolaires non stéréotypés).
- Sensibiliser les enfants, du plus jeune âge jusqu'à l'université, à l'égalité et au respect entre les sexes (incluant les notions d'empathie et de consentement) en les rendant acteurs et actrices : intégration de la thématique dans le parcours citoyen et dans les enseignements (cours d'éducation civique par exemple), campagnes de sensibilisation, affiches/dépliants pour déconstruire les stéréotypes filles/garçons, interventions en milieu scolaire plus fréquentes, développement des actions de sensibilisation par les pairs, outils informatiques interactifs, formation des délégués de classe, temps d'échanges au lycée sur les relations hommes-femmes, etc.
- Mieux informer les femmes et les jeunes filles sur leurs droits (lors de la Journée Défense et citoyenneté par exemple).
- Systématiser la sensibilisation/formation des professionnels travaillant auprès des enfants et adolescents à l'égalité filles-garçons, en formation initiale et continue : éducateurs et éducatrices, animateurs et animatrices, personnels de l'Éducation nationale.
- Mobiliser les parents, notamment les parents d'élèves (temps d'échanges dédiés).

Travailler sur la mixité

- Favoriser la mixité filles-garçons dans les activités sportives, périscolaires et de vacances (proposer des activités mixtes, si besoin en commençant par des activités perçues comme neutres) et améliorer les conditions de coexistence, notamment à l'adolescence (rénover les vestiaires dans les établissements scolaires et les clubs sportifs pour respecter la pudeur et l'intimité des adolescents).
- Intégrer l'ensemble des personnels dans la réflexion et l'action (recrutement d'équipes mixtes, tâches non stéréotypées, formation).

Sensibiliser et mobiliser les médias

Internet n'est pas exempt de représentations sexistes, et le public qu'il touche, plus jeune, ne manque pas d'être influencé par ces clichés. Il est cependant plus difficile de contrôler ce qui y est diffusé. La télévision continue pourtant de toucher un très large public. Il faut s'en saisir pour lutter contre les stéréotypes et réaliser un travail de fond sur les représentations :

- Diffuser des programmes mettant en valeur hommes et femmes à égalité.
- Sensibiliser les médias et les publicitaires sur les stéréotypes sexistes qu'ils véhiculent.
- Réglementer la publicité (organiser des commissions pour supprimer les publicités sexistes, obtenir des sanctions systématiques du CSA).

- Imposer un quota pour la représentation de femmes dans les médias (renforcer la part d'expertes).
- Mobiliser davantage les médias dans le combat pour l'égalité et la lutte contre les violences faites aux femmes : diffusion plus fréquente de campagnes d'information sur le sexisme ordinaire, les lois existantes, etc.
- Réguler/sécuriser les réseaux sociaux pour les mineurs, pour lutter contre les violences et le harcèlement qui s'y exercent : contrôle parental simplifié, information des adultes et des jeunes sur les risques d'internet et les procédures de signalement, renforcement des peines actuelles, notamment concernant les photos publiées sur internet, meilleure efficacité des mesures de protection.

Garantir l'égalité professionnelle et favoriser la mixité des métiers

CONSTATS

Sexisme et discrimination

Dans le monde du travail, dans les entreprises comme dans la fonction publique, des femmes sont victimes de sexisme (inégalités salariales, plafond de verre, sexualisation des relations gênante pour les femmes, carrière freinée suite à une grossesse...), de discriminations (ex. : questions encore posées aux femmes sur leur vie familiale lors du recrutement), voire de violences. Aucun secteur d'activité n'est épargné.

Certaines femmes ressentent plus de difficultés que les hommes dans leur évolution et leur mobilité professionnelles. Elles expriment un besoin d'accompagnement pour s'affirmer dans leur contexte professionnel. Et lorsqu'elles sont victimes de sexisme au travail, les femmes trouvent rarement un appui autour d'elles.

Manque de mixité des métiers

Malgré une baisse de la ségrégation professionnelle, l'absence de mixité est visible dans de nombreux secteurs, notamment les filières scientifiques, les métiers du numérique, de l'industrie ou de la technologie. Les filles n'osent pas assez s'orienter vers les filières scientifiques et techniques après le bac, et sont moins incitées que les garçons à les intégrer.

Dans le secteur du numérique, on compte seulement 27 % de femmes (et 16 % dans les métiers techniques du numérique). Il y a un manque d'expertes, notamment dans la filière industrielle des réseaux électriques, mais aussi une vraie volonté, surtout les grands groupes, de féminiser leurs équipes.

Plafond de verre et inégalités de rémunération

Les femmes peuvent être confrontées à plusieurs types de freins pour accéder à des postes à responsabilités : assignation à un rôle stéréotypé, moindre prise en considération de leur parole, en particulier lors des prises de décision, articulation des temps de vie. L'entrepreneuriat est moins accessible pour les femmes (plus de difficultés à accéder aux financements, manque d'accompagnement).

Les inégalités salariales et le plafond de verre sont identifiés dans de nombreux secteurs, y compris lorsque les femmes y sont majoritaires : secteur RH, domaine artistique, économie sociale et solidarités. Les temps partiels quasi-exclusivement féminins contribuent par ailleurs à une moindre rémunération des femmes.

PISTES DE TRAVAIL

- Développer les réseaux féminins et communiquer davantage sur leur existence pour permettre aux femmes intéressées d'y participer : ces réseaux peuvent procurer énergie, encouragements, opportunités professionnelles, et favoriser l'entraide dans un cadre professionnel ou personnel.

- Former les acteurs de l'insertion professionnelle et de l'emploi sur les différentes manières de faire face aux freins spécifiques rencontrés par les femmes.

Favoriser la mixité des métiers

- Systématiser les statistiques sexuées sur les choix d'orientation.
- Afin d'éviter l'autocensure, développer les stages et autres opérations de découverte des métiers dès le début du collège et promouvoir la mixité des métiers lors des forums des métiers dans les écoles.
- Développer la sensibilisation et l'information dans les entreprises, auprès des familles, de la communauté éducative, des conseillers d'orientation et conseillers emploi.
- Mettre en place du coaching de jeunes et d'étudiantes pour les attirer dans les secteurs du numérique, du technique, mais également dans les formations en alternance, BTS, écoles d'ingénieurs (quotas).
- Systématiser les sanitaires et les vestiaires séparés en entreprise et en formation.

Favoriser l'égalité professionnelle dans les entreprises

- Développer la formation des managers, des salariés et des syndicats aux stéréotypes sexistes et à l'égalité femmes-hommes.
- Rappeler aux employeurs l'interdiction de poser des questions d'ordre privé, discriminantes (souhaite de maternité, enfants) au moment de l'entretien d'embauche, renforcer le testing et les moyens de signalement.
- Renforcer le contrôle dans les entreprises et la transparence sur les salaires, en associant les syndicats : réaliser des études en entreprise sur la composition des salaires sur une période, un document comptable obligatoire à rendre public et un logiciel de paie à adapter ; communiquer largement sur les éléments de diagnostic ; si des inégalités salariales sont avérées, indemniser la salariée et pénaliser l'employeur.
- Favoriser l'accès des femmes aux responsabilités en imposant la parité dans la haute direction des grandes entreprises.

Favoriser l'insertion professionnelle et améliorer les conditions de travail de toutes les femmes

- Renforcer l'efficacité des processus de recherche d'emploi, en améliorant l'adéquation entre les différents profils et les offres proposées et en veillant à exclure tout biais sexiste dans les annonces et fiches de poste.
- Développer les programmes d'accompagnement pour faciliter la reconversion des femmes, leur intégration et leur évolution de carrière.
- Permettre aux femmes, y compris aux femmes peu diplômées, d'acquérir une plus grande autonomie dans leur travail.
- Permettre aux femmes les plus qualifiées d'avoir davantage accès à la gestion d'équipes, à la prise d'initiatives, à la gestion de projets et aux formations continues.
- Accompagner les femmes dans leur évolution professionnelle, en particulier lorsqu'elles rencontrent des obstacles particuliers (mobilité, handicap, femmes séniors), réaliser un aménagement du poste de travail pendant la grossesse en cas de besoin.

Favoriser l'entrepreneuriat des femmes

- Promouvoir l'entrepreneuriat des femmes (rassemblements de femmes créatrices et porteuses de projets par ex.) pour qu'il soit envisagé comme une réelle possibilité, diffuser l'information sur les moyens financiers existants pour lancer ses projets (microcrédits, levées de fonds, d'investissement, alternatives au crédit bancaire).
- Faire connaître les structures et programmes qui accompagnent les femmes dans le développement de leur projet, de l'idéation à l'essaimage, y compris en post-crédation, (incubateurs, réseaux, programmes spécifiques, associations, acteurs publics, etc.).
- Faire connaître les outils et ressources pour lancer et sécuriser son projet et apprendre à gérer une structure et sa relation avec ses collaborateurs et les partenaires, les applications pouvant aider à s'organiser ou à se faire connaître.
- Renforcer la synergie entre écoles, universités, incubateurs, pépinières d'entreprises.

Favoriser l'articulation des temps de vie

CONSTATS

Malgré l'évolution des mentalités, il reste difficile pour les femmes d'articuler dans de bonnes conditions leur vie professionnelle et leur vie personnelle :

- Partage souvent inégal des responsabilités familiales et domestiques, qui contraint les femmes dans leur quotidien et leur fait assumer une charge physique et mentale importante très peu prise en compte.
- Horaires de travail et dispositifs d'accueil des enfants et jeunes enfants pas toujours compatibles.
- Coût des modes de garde privés.
- Discriminations ou empêchements professionnels suite à un congé maternité.
- Contraintes accrues pour les mères de famille monoparentales.

PISTES DE TRAVAIL

- Faciliter les démarches pour les futurs et jeunes parents : créer des guichets uniques pour savoir à quelle structure ou quelle association s'adresser, en fonction de la situation.
- Promouvoir une meilleure harmonisation des congés paternité, maternité et parental (congé paternité obligatoire par exemple) et améliorer la protection financière de ces congés pour les indépendantes et professions libérales.
- Créer plus de places en crèche, y compris dans les zones les moins densément peuplées, et étendre les horaires d'ouverture pour s'adapter aux conditions d'emploi des parents (horaires atypiques, longs temps de trajets...) ; augmenter le nombre de crèches en entreprises.
- Ouvrir davantage de places d'accueil d'urgence pour les enfants et très jeunes enfants dont les parents doivent se rendre à des consultations médicales, des entretiens de recrutement ou effectuer leurs démarches administratives.
- Prendre en compte les situations familiales particulières (familles nombreuses ou monoparentales, familles d'un ou plusieurs enfants handicapés) qui peuvent rencontrer des difficultés particulières (restes à charge élevés, discriminations, absence de solution d'accueil, etc.).
- Réduire l'impact du congé parental sur la carrière des femmes en facilitant le retour à l'emploi (accompagnement personnalisé, formations, VAE, etc.).
- Sensibiliser les parents, les enfants et les professionnels à un meilleur partage des responsabilités familiales et domestiques.
- Développer le télétravail, qui peut (de manière non systématique) constituer l'une des réponses au problème d'articulation des temps de vie.

Agir pour l'autonomie et contre la précarité des femmes

CONSTATS

Un cumul de problématiques qui touchent avant tout les femmes les plus vulnérables

De nombreux freins à l'autonomie des femmes en situation de précarité ont été identifiés. Ils concernent l'accès des femmes à l'information sur leurs droits et à la formation, nécessaires à leur processus d'insertion sociale et professionnelle.

Ont notamment été évoqués les freins suivants : absence de permis de conduire, manque d'indépendance économique, difficultés à passer d'une économie informelle à une économie formelle, maîtrise insuffisante de la langue française, manque de maîtrise des outils informatiques, absence de réseau, méconnaissance des dispositifs et méthodes pour trouver du travail, inadéquation, insuffisance ou coût trop élevé des dispositifs d'accueil des enfants et jeunes enfants, problèmes de santé accrus (tension, diabète liés à la sédentarité, au manque d'activité physique, à la malnutrition).

Ces obstacles sont accrus :

- Pour les familles monoparentales ou nombreuses (notamment en cas de grossesse multiple).
- Pour les femmes étrangères : diplôme étranger non reconnu, dépendance économique vis-à-vis du conjoint arrivé le premier en France, méconnaissance de leurs droits, pas d'accès aux allocations dont bénéficient leurs conjoints, demandes de nationalité compliquées, peur de porter plainte en cas de violences conjugales par crainte d'être renvoyées dans leur pays d'origine.
- Pour les femmes sans hébergement stable : exposition accrue aux violences, difficultés d'accès à la prévention et au soin, refus de certaines maternités d'admettre les femmes sans certificat d'hébergement, etc.

Mais des femmes dynamiques

Parfois peu visibles dans l'espace public, les femmes résidant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville sont très actives dans l'entraide au sein de leur quartier et pour leur famille. Malgré les obstacles qu'elles peuvent rencontrer, certaines jeunes femmes de sont très dynamiques et proactives dans leur recherche d'autonomie et d'emploi.

Un système d'information et d'accompagnement inadapté

La complexité du système administratif français, couplé à un manque d'accompagnement social et d'information sur leurs droits, constitue un frein supplémentaire considérable à l'insertion des femmes vulnérables, de même que la dématérialisation des démarches administratives pour les femmes illettrées, ne maîtrisant pas les outils informatiques ou ne disposant pas de poste informatique ou d'accès à internet.

PISTES DE TRAVAIL

Accompagnement social des femmes vulnérables

- Soutenir le travail associatif d'accompagnement des femmes en situation de précarité vers une meilleure autonomie et hygiène de vie : cours de code associatifs (permettant de réduire les coûts), création de réseaux, cours de langue, accompagnement vers l'emploi, éducation en santé, information sur les droits.
- Accompagner les femmes des quartiers prioritaires et des zones rurales dans la création et le développement de leur activité économique, par exemple en ouvrant des espaces collaboratifs, en les aidant à se constituer en collectifs pour monter des coopératives (restauration, etc.).
- Dans le processus d'intégration des étrangers en France, ajouter des modules obligatoires sur les droits des femmes dans le cadre du Contrat d'intégration républicaine, distribuer un livret d'accueil pour les primo-arrivants ou à l'occasion de la naturalisation comportant un volet droits des femmes, dispenser des formations pour apprendre la langue française et l'informatique.
- Ouvrir des formations professionnalisantes aux femmes analphabètes.
- Vérifier les modalités d'attribution des allocations familiales, afin de s'assurer de la répartition de l'argent entre les conjoints.

Accès à l'hébergement et au logement

- Désengorger les lieux d'hébergement d'urgence, améliorer les dispositifs existants pour les fluidifier, favoriser l'accueil inconditionnel des femmes en errance et faire en sorte qu'il y ait un assistant social pour chacune de ces femmes. Mieux adapter les dispositifs aux situations individuelles, aux besoins et aux souhaits des femmes.
- Proposer des hébergements sécurisés et un accompagnement spécifique aux jeunes femmes.
- Renforcer la formation des acteurs de l'hébergement et créer une culture partagée avec les acteurs de la santé, intégrer systématiquement des référents santé dans les SIAO, améliorer l'information et l'orientation vers les structures spécialisées d'hébergement et d'accompagnement.
- Favoriser l'accès au (re)logement pérenne : développement des baux glissants tout en sécurisant les financements des associations, accords interdépartementaux voire interrégionaux pour améliorer la répartition territoriale des publics en situation financière fragile, faciliter les mutations dans le parc social, augmenter le nombre de logements sociaux pour mieux répondre aux besoins.

- Organiser la mise à disposition de logements proches des structures de soins et d'accompagnement (contingents de logements réservés).
- Augmenter le nombre de logements participatifs pour les femmes âgées, pour lutter contre l'isolement, favoriser l'autonomie et renforcer le lien social.

Lutter contre les violences faites aux femmes et les atteintes à leur dignité

CONSTATS

Les violences faites aux femmes sont universelles et présentes dans tous les milieux. Il s'agit d'un phénomène de masse.

Le manque d'information concernant leurs droits freine les victimes, notamment dans le dépôt de plainte. Les difficultés dans l'accueil et l'orientation sont d'autant plus importantes que les victimes ont des difficultés à évoquer les violences et le harcèlement, et l'entourage à témoigner. Il y a une forte méconnaissance des professionnels de tous les milieux en matière de repérage, d'accueil, d'information et d'orientation des femmes victimes de violences, ainsi que sur l'action des associations à proximité.

En ce qui concerne les violences conjugales, les victimes ont beaucoup de difficultés à porter plainte. Les femmes n'identifient pas nécessairement les violences psychologiques comme des violences, ou ne savent pas que le viol conjugal est puni par la loi en France.

Les femmes étrangères victimes de violences sont encore moins bien informées de leurs droits et protégées. Lorsqu'elles sont en situation irrégulière, elles n'osent pas porter plainte de peur d'être renvoyées dans leur pays d'origine. Les lois mises en place pour garantir leurs droits ne sont pas toujours bien appliquées. Les violences de genre sont parfois sous-estimées dans la procédure et l'examen de la demande d'asile.

Le public est plus démuné lorsqu'il s'agit d'interroger les racines des violences faites aux femmes (éducation différenciée très tôt dans l'enfance, assignation à des rôles genrés très rigides qui conduisent à la création d'inégalités) que les violences faites aux femmes en elles-mêmes (violences conjugales, viol conjugal, freins à l'emploi/carrière...). Il est plus facile d'identifier comme intolérables les violences faites aux femmes, mais il est moins évident d'identifier les facteurs qui conduisent à ces violences.

Harcèlement et violences via internet et les réseaux sociaux

Le harcèlement sexiste via Internet est très fréquent, mais les jeunes n'arrivent pas toujours à mesurer l'impact de la publication sur internet d'images et d'informations privées. Les répercussions diffèrent selon le réseau social utilisé et l'environnement de chacun. Les sanctions encourues ne sont pas connues, l'effet de groupe prime auprès des jeunes encore influençables. Les victimes, peu soutenues par leurs amis et encore moins leur petit-ami, se retrouvent isolées et en parlent peu à leur famille.

Prostitution

Deux formes de prostitution se combinent : prostitution visible (rue, routes, lieux boisés) et prostitution invisible (appartements, hôtels). Cette dernière inclut également une prostitution plus ponctuelle dans les hébergements d'urgence. Plusieurs réseaux de prostitution sont identifiés : tous ont des victimes très jeunes et des proxénètes également jeunes. Beaucoup de trajectoires de personnes en situation de prostitution sont marquées par des violences sexuelles dès l'enfance.

Des dispositifs d'aide et d'accompagnement insuffisants

La mise en œuvre des dispositifs existants reste problématique. Les femmes victimes de violences conjugales partent du domicile conjugal – souvent avec leurs enfants – et se retrouvent dans des hôtels ou logements insalubres. Il manque des places d'hébergement pour les femmes victimes de violences (qu'il s'agisse des jeunes femmes victimes de mariage

forcé, de femmes adultes victimes de violences conjugales ou encore de victimes de la prostitution).

Les hébergements existants ne sont pas toujours adaptés aux besoins (hôtels non sécurisés, éloignement des réseaux d'aide), même si le 115 s'efforce de plus en plus de trouver des solutions d'hébergement adaptées aux profils des victimes. Aucun accueil de nuit réservé aux jeunes femmes n'existe : elles se réfugient donc dans les hôpitaux qui sont déjà saturés, notamment les chambres des maternités.

Certains problèmes d'hébergement et d'accompagnement sont spécifiques à la prostitution : flou autour de l'âge qui empêche de traiter les problèmes dans un cadre adapté, certaines personnes ne peuvent intégrer un parcours de sortie par manque d'un hébergement stable et sécurisé.

PISTES DE TRAVAIL

Améliorer le droit et son application

- Durcir et modifier la législation en vigueur : ouvrir le droit au séjour pour les partenaires de PACS et concubines victimes de violences conjugales ou familiales, prévoir la préservation des éléments de preuve avec ou sans réquisition.
- Harmoniser les pratiques des préfectures relatives aux droits des femmes étrangères victimes de violences.
- Faire connaître l'ordonnance de protection aux femmes et aux professionnels du droit, notamment aux avocats.

Renforcer l'information du grand public et l'aide aux victimes

- Augmenter le nombre de dispositifs d'accompagnement existants et les adapter à chaque public pour aider les victimes à reprendre leur place dans la société et dans la cellule familiale : parcours dédiés aux jeunes femmes (ex. « Jeunes et femmes » déployés en Essonne), cellules d'écoute au sein des universités ou sur les lieux de travail, référents violences conjugales dans les commissariats ou les urgences, etc.
- Poursuivre le développement et la diffusion d'outils et d'événements de sensibilisation auprès du grand public et des différentes structures, mener des campagnes contre le harcèlement, diffuser des connaissances tout au long de l'année (pas seulement autour du 25 novembre), encourager le dépôt de plainte, mieux faire connaître les violences psychologiques.
- Améliorer la prise en compte des femmes étrangères victimes de violences, et ce indépendamment de leur nationalité ou de leur situation administrative ; améliorer la prise en considération de la vulnérabilité des demandeuses d'asile, notamment en raison d'événements ayant eu lieu sur le parcours migratoire (torture, violences, viols, etc.) ou d'errance sur le territoire français, diffuser des outils de communication en langues étrangères (dépliants, affiches, clips...) pour mieux informer les femmes étrangères sur leurs droits en cas de violences.

Prévention des violences sexuelles

- Sortir de la culture du viol et définir clairement la notion de harcèlement.
- Aborder la vie sexuelle et affective avec les jeunes pour faire émerger les scénarios différents des images colportées par la télé-réalité, les films, etc. Il est nécessaire de mettre en place de véritables programmes d'éducation pour travailler sur la question du consentement et des violences sexuelles dès le plus jeune âge (et de façon régulière).
- Responsabiliser les jeunes auteurs face aux conséquences de leurs actes.
- Prévenir le cyber-harcèlement et les violences sexuelles dès le collège, créer des espaces de parole où femmes et hommes, adolescents et adultes puissent se rencontrer pour échanger.
- Promouvoir des journées de sensibilisation au harcèlement sexiste sur les réseaux sociaux. Donner aux jeunes les ressources nécessaires pour se prémunir face aux dangers d'internet, pour en faire une utilisation responsable.
- Mieux prendre en charge les enfants victimes de violences sexuelles, notamment sur le plan psychologique.

Former et outiller les professionnels

- Faire davantage de formations à tous les niveaux (hommes, femmes, jeunes, élus, personnel ressource, enseignement supérieur, etc.) sur l'impact des violences.
- Former les professionnel.le.s (assistants sociaux, médecins notamment) au psycho-trauma et à la rédaction d'attestations.
- Développer les actions d'information et de formation auprès des acteurs des territoires (santé, éducation nationale, de l'action sociale).
- Renforcer la coordination entre les acteurs locaux : rencontres régulières (entre les associations spécialisées, la police, le Parquet, les travailleurs sociaux, les missions locales etc.), réunions pluri-professionnelles visant à accompagner chaque victime dans sa globalité de manière coordonnée.
- Renforcer le rôle des professionnel.le.s de santé dans le repérage (visite médicale d'une heure avec les jeunes) et la prise en charge des femmes victimes de violences (suivi psychologique spécialisé).

Prostitution

- Mettre en œuvre la loi du 13 avril 2016 partout : mieux la faire connaître et harmoniser la réponse sur l'ensemble du territoire national. 25 parcours de sortie ont été entérinés en 2017, avec des ouvertures de droits spécifiques.
- Renforcer la lutte contre le système prostitutionnel sur internet et utiliser internet comme outil de prévention. Faire connaître le site internet « je ne suis pas à vendre » dont l'objectif est de sensibiliser les jeunes à la prostitution.
- Renforcer les moyens humains et financiers afin d'augmenter les structures d'hébergement d'urgence, le nombre de parcours de sortie, améliorer l'accompagnement social.
- En ce qui concerne la prostitution des mineur.e.s : créer des partenariats avec les acteurs de la jeunesse et les associations spécialisées dans la lutte contre le système prostitutionnel, former les professionnel.le.s de l'Aide Sociale à l'Enfance, sensibiliser les professionnel.le.s et le grand public.

Améliorer la santé des femmes, assurer la maîtrise de leur sexualité

CONSTATS

- Violences gynécologiques et obstétricales : manque de communication de la part des médecins sur les examens qu'ils pratiquent. La familiarité de certains médecins, des remarques désobligeantes sur le poids, sans bienveillance ni conseils, peuvent être blessantes pour les patientes.
- La recherche de la stérilité se fait surtout sur la femme, avec des examens douloureux, alors que la recherche sur l'homme n'est pas immédiate.
- Les besoins ne sont pas satisfaits : les services sont pleins et listes d'attente très longues. Difficultés à trouver des temps dédiés à la prise en charge des victimes de violences.

PISTES DE TRAVAIL

- Sensibiliser les jeunes à tous les âges (en adaptant le discours au corps et aux besoins) et les adultes à la sexualité positive, à la vie affective, au consentement.
- Faciliter l'accès aux informations sur les différents modes de contraception, leurs avantages et inconvénients, la sexualité, le suivi des grossesses, les maladies sexuellement transmissibles et autres maladies telle que l'endométriose (site internet, campagne d'information, médecins traitants).
- Améliorer la prise en charge psycho-traumatique et somatique des femmes victimes de violences : faire un état des lieux de la formation et améliorer la formation des professionnels de santé aux violences faites aux femmes et notamment au psycho-traumatisme, renforcer les moyens disponibles, renforcer la collaboration entre les professionnels de santé, notamment entre les sages-femmes et les gynécologues.
- Renforcer la prise en compte de l'endométriose : former l'ensemble des médecins et infirmières scolaires au diagnostic, identifier des patientes expertes, mener une

- campagne de sensibilisation, systématiser les analyses nécessaires au diagnostic de l'endométriose lorsqu'une femme ou jeune fille se plaint de règles douloureuses
- Elaborer un protocole d'examen gynécologique avec explication des phases de l'examen, de la douleur possible, etc. De même pour les actes obstétricaux, au moment de l'accouchement.
- Cesser la reproduction de clichés sexistes dans la formation des médecins : sensibiliser les futurs soignants à prendre en compte l'influence des représentations sociales et des stéréotypes sexistes dans les pratiques médicales et dans l'attitude des patientes.

Garantir aux femmes l'accès à l'espace public

CONSTATS

Certains facteurs favorisent le sentiment d'insécurité des femmes dans les espaces publics (rue et transports en commun notamment) : faible fréquentation, le soir, faible éclairage, présence exclusive de d'hommes ou de groupes d'hommes immobiles, absence de signalisation, exigüité des wagons, notamment en heure de pointe. Le sentiment d'insécurité, qui peut être contré par l'accompagnement des femmes par des hommes sur des courts trajets entraîne alors une perte d'autonomie pour les femmes.

Il a aussi été remarqué que la définition du harcèlement de rue est peu claire. Cette imprécision rend plus difficile, au-delà de l'écriture de la loi, l'identification des leviers d'action en termes de recours juridiques, mais aussi de prévention. Le degré de tolérance de la victime et de l'environnement vis-à-vis de ces agissements devient alors primordial. Une forte part de subjectivité se glisse dans la perception du harcèlement de rue, ce qui le rend d'autant plus dur à définir.

Lorsque les premières situations de harcèlement apparaissent, les jeunes filles, parfois à peine adolescentes (12-13ans), n'en ont jamais entendu parler. Elles n'ont pas les clés pour comprendre et expliquer ce qui leur arrive. Dès lors, le harcèlement devient banal (« normal ») et les jeunes filles en endossent la responsabilité.

Le harcèlement sexiste et sexuel se généralise à l'ensemble du réseau de transports en commun (insultes, regards appuyés, commentaires, frottements, sifflements, insultes, etc.), avec un sentiment d'insécurité accru dans les bus. Les femmes utilisent alors des stratégies utilisées pour se protéger : marcher plutôt que prendre les transports en commun aux heures de pointes ; ignorer les interpellations, éviter les regards, garder le nez dans un livre, mettre des écouteurs, se mettre près du conducteur ou de la conductrice dans les bus de nuit, se placer à côté d'une autre femme, etc.

PISTES DE TRAVAIL

D'autres pays tentent de répondre au problème du harcèlement dans les transports : le Mexique ou le Japon ont expérimenté les wagons non mixtes. La principale raison évoquée pour ne pas s'inspirer de ces exemples est l'idée sous-jacente que c'est aux victimes de se protéger et non aux harceleurs d'être éduqués. De plus, la séparation n'est jamais apparue comme étant une solution durable ni même souhaitable dans nos sociétés.

Dans les transports en commun et dans la rue

Certains aménagements peuvent permettre aux femmes de se sentir plus en sécurité :

- Davantage d'espace dans les transports et sur les trottoirs. Meilleure signalisation par fléchage et par des pas au sol pour indiquer les directions et le temps à pied.
- Présence de médiateurs et agents de sécurité sur les quais et/ou dans les rames, maître-chien le soir et la nuit, décloisonnement ou meilleur accessibilité des cabines des conducteurs de tramway, caméras mieux mises en évidence.
- Eclairages adaptés et bien répartis, notamment dans les souterrains.
- Elagage des arbres et taille des haies pour limiter les espaces non visibles.
- Miroirs dans les escaliers publics ou dans les entrées des souterrains.
- Davantage d'activités ouvertes sur les espaces publics, permettant la présence de personnes le soir dans les rues (food-trucks par exemple).

Autres

- Informer/sensibiliser le public, notamment par le biais de déploiement d'équipes bénévoles qui interviennent dans les lycées.
- Favoriser les temps d'échanges entre femmes qui permettent de libérer leur parole, de mettre en perspective les situations vécues et de reprendre confiance en elles.
- Proposer des stages inspirés des stages de récupération de point au permis, avec des intervenants invitant à réfléchir au harcèlement et au sexisme, mais aussi au civisme de manière générale.
- Sanctionner les gestes de harcèlement, mettre des amendes et notifier la menace des amendes (affiches dans les transports).

Garantir l'égal accès au sport, aux activités culturelles et de loisirs

CONSTATS

Il y a une baisse générale de la pratique sportive chez les jeunes filles après 14 ans. Les différences de pratiques entre les sexes sont exacerbées dans les milieux populaires. Les discriminations dans le sport sont également présentes dans le haut niveau (sous-représentation du sport féminin, sexualisation de l'image des femmes dans les médias sportifs, inégalités de rémunération, difficultés plus grandes des femmes à être admises comme professionnelles).

PISTES DE TRAVAIL

Développer la pratique sportives des femmes

- Créer un réseau et un label « Femmes et sport » pour promouvoir les actions de féminisation des clubs sportifs, qui prendrait en compte l'accueil des femmes dans le club, le bénévolat féminin, l'accession aux fonctions dirigeantes et à l'encadrement par les femmes, la communication et la promotion non sexuée des activités sportives. En faire un critère d'attribution des subventions.
- Mener des actions de communication spécifiques (24 h du sport féminin, 4 saisons du sport féminin, guide de communication non sexiste, etc.). Encourager les médias, les fédérations, le grand public, à considérer les sportives en tant que sportives et non comme objets esthétiques, à travers des campagnes nationales.
- Sensibiliser et former l'encadrement sportif : former les équipes encadrantes à l'égalité et à la mixité. Travailler sur des modes d'interpellation (vocabulaire, postures, discours) de l'enfant et des parents sans stéréotypes. Favoriser la formation et le recrutement d'éducatrices sportives.
- Développer la pratique sportive mixte à tout âge et encourager le développement de compétitions mixtes dans les sports collectifs (football, rugby, courses), en adaptant le système de performance.
- Faire travailler le secteur du sport avec celui de l'urbanisme. Réfléchir à des équipements sportifs d'extérieur favorisant la mixité et faciles à mettre en place par les villes. Promouvoir des structures de petite taille. Penser différents espaces, adaptés à différents publics, sur une même aire de jeux, favorisant les activités en famille.

Favoriser l'accès des femmes au haut niveau

- Développer l'aide à la parentalité pour les athlètes de haut niveau, ainsi que pour les dirigeantes de clubs.
- Encourager la création de contrats d'insertion professionnelle dans le public comme dans le privé, afin d'assurer plus de stabilité aux sportives, en montrant l'intérêt aux entreprises et à la fonction publique : image, communication.
- Assurer le maintien des sportives dans le système fédéral et ministériel jusqu'à deux ans après une grossesse.